

Annex 3bis B): ([•])
Désignation et/ou modification de la désignation du Responsable d'accès chargé de l'Injection de la Production Locale et communication du fournisseur de l'énergie correspondant

(voir Articles 10, 11 et 20)

Cette Annexe fait intégralement partie du Contrat d'accès avec la référence : [•]

Désignation/modification de la (durée de) désignation du Responsable d'accès chargé de l'injection de la Production Locale

Tableau des Points d'accès

Point d'accès (Code EAN)	Nom Point d'accès + Adresse du site	Premier mois de désignation du Responsable d'accès	Dernier mois de désignation du Responsable d'accès
		(mois/an)	(mois/an)

En cas de signature de l'Annexe 9, 10 ou 11, il faut comprendre le terme « énergie injectée » cité dans ces annexes comme étant l'énergie injectée par la Production Locale.

Le Responsable d'accès défini ci-dessous est désigné par le Détenteur d'accès comme Responsable d'accès chargé de l'Injection de la Production Locale pour:

- chaque Point d'accès qui fait l'objet du Contrat d'accès susmentionné
- chaque Point d'accès avec les caractéristiques indiquées au tableau ci-dessus

et ce Responsable d'accès accepte cette désignation.

(cochez la mention adéquate ci-dessus)

Le Détenteur d'accès se désigne lui-même comme Responsable d'accès chargé de l'Injection de la Production Locale (pour ce faire, il doit figurer dans le Registre des Responsables d'accès tenu à jour par Elia).

Le Détenteur d'accès désigne pour ce faire le Responsable d'accès chargé de l'Injection de la Production Locale suivant (ce Responsable d'accès doit être repris dans le Registre des Responsables d'accès tenu à jour par Elia):

(cochez la mention adéquate ci-dessus)

Coordonnées de la société du Responsable d'accès chargé de l'Injection de la Production Locale:

Société	[•]
Code EIC	[•]
Siège social	[•]
Numéro d'Entreprise	[•]
Numéro de TVA	[•]
Représentée par	[•]

Communication des données du fournisseur de l'énergie correspondant

Le fournisseur défini ci-dessous est mentionné par le Détenteur d'accès comme le fournisseur de l'énergie correspondant pour chaque Point d'accès dont il est question dans la présente Annexe.

- Le Demandeur d'accès est le fournisseur.
 Le Demandeur d'accès communique les données du fournisseur suivant:

(cochez la mention adéquate ci-dessus)

Coordonnées de la société fournisseur:

Société	[•]
Siège social	[•]
Numéro d'Entreprise	[•]
Numéro de TVA	[•]
Représentée par	[•]

Toute personne remplissant la présente Annexe est tenue de remettre à l'Utilisateur du Réseau concerné une copie de la présente Annexe.

La signature a trait à la désignation ou à la modification de la désignation.

(Signature du Détenteur d'accès¹)

Date:

Signature du Responsable d'accès chargé de l'Injection de la Production Locale

Date:

Signature du fournisseur de l'énergie correspondant

Date:

¹ Signature du Détenteur d'accès sauf autorisation donnée en vertu de l'Annexe 13.